

A l'attention des membres de la Commission :

- Madame Josette GUERLAIS
- Madame Françoise THOMERE
- Monsieur Marc LEONARD
- Monsieur Alexis LAMOUREUX
- Madame Chantal BOUVIER DE LAMOTTE
- Madame Elisabeth JOURDAIN
- Madame Isabelle GAUDRON
- Monsieur Brice RAVIER
- Madame Sandra GUICHARD
- Monsieur José BONY

Amboise, le 21 novembre 2022

Service Commerce Tourisme
PB/CA

Madame, Monsieur,

Je vous informe que :

***La Commission
Commerce et Tourisme***

se tiendra, le :

***Jeudi 1^{er} décembre à 18h30
Salle du Conseil Municipal***

***en présentiel
ou visioconférence Teams***

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Par délégalion du Maire
Josette GUERLAIS
L'adjointe déléguée au commerce,
au tourisme et aux affaires patriotiques





Commission Tourisme, Economie et Commerce

*Jeudi 1^{er} décembre 2022
18h30*

*Présentiel
Ou visioconférence Teams*

Ordre du Jour

◆ *Projets de Délibérations*

Commerce :

- Ouvertures dominicales des commerces 2023
- Tarifs 2023 des occupations du domaine public

Tourisme :

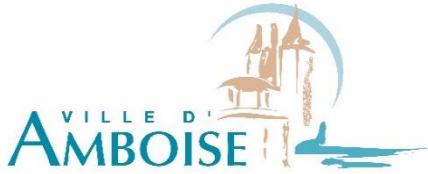
- Tarifs 2023 du camping municipal

◆ *Informations*

Tourisme :

- Bilan d'activité du camping municipal

◆ *Questions diverses*



Commission Commerce et Tourisme
Séance de travail du jeudi 1^{er} décembre 2022

OBJET : COMMERCE

Dérogation à l'ouverture dominicale des commerces

L'article L3132-26 du Code du Travail prévoit que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, le Maire peut décider d'autoriser l'ouverture dominicale de ces commerces dans la limite de douze dimanches par année civile, après avis du Conseil Municipal.

Au-delà de cinq dimanches autorisés, le Conseil Communautaire doit être consulté.

La liste des dimanches concernés doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Pour 2023, les dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail d'Amboise concerneraient les dimanches suivants :

- . 15 janvier 2023 (1^{er} dimanche des soldes d'hiver),
- . 9 avril 2023 (week-end de Pâques),
- . 30 avril 2023 (week-end du 1^{er} mai),
- . 7 mai 2023 (week-end du 8 mai),
- . 21 mai 2023 (week-end de l'Ascension),
- . 28 mai 2023 (week-end de Pentecôte et fête des mères),
- . 2 juillet 2023 (1^{er} dimanche des soldes d'été),
- . 16 juillet 2023 (week-end du 14 juillet),
- . 13 août 2023 (week-end du 15 août),
- . 10, 17 et 24 décembre 2023 (fêtes de fin d'année).

Les organisations professionnelles et syndicales ont été consultées.

La Ville d'Amboise ayant obtenu le classement en zone touristique d'affluence exceptionnelle par arrêté de la Préfecture de Région du 27 octobre 2022, les présentes demandes d'autorisations bénéficieront principalement aux commerces situés hors du périmètre de la zone touristique.

Ce point fera l'objet d'une délibération lors du Conseil Municipal.



DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Commerce et Tourisme
Séance de travail du jeudi 1^{er} décembre 2022

OBJET : COMMERCE

Tarifs 2023 des occupations du domaine public

Il revient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services publics locaux et entre autres les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et aux lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

Dans ce cadre, il convient de mettre à jour les tarifs occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le tableau joint en annexe présente les tarifs 2022 et l'augmentation envisagée en 2023.

Les recettes perçues sont inscrites à l'article 70323, fonctions 332, 822 et 91.

Propositions tarifaires 2023 - Occupation du domaine public

Page 1

NATURE DE L'OCCUPATION	SURF	TARIFS		%	OBSERVATIONS	
		2022	2023			2022 - 2023
TARIFS MARCHES NON ABONNES						
<u>VENDREDI ET DIMANCHE</u>						
Toutes denrées ou produits manufacturés	ML / J	2,47 €	2,52 €	2,02%	Toute fraction de ML sera comptée pour 1 ML Toute fraction de M ² sera comptée pour 1 M ²	
<u>ELECTRICITE</u>						
Branchement électrique par matinée 16 A	1/2 jour	3,80 €	7,60 €	100,00%		
TARIFS MARCHES ABONNES						
<u>VENDREDI et DIMANCHE</u>						
Toutes denrées ou produits manufacturés	ML / J	1,50 €	1,53 €	2,00%		
<u>ELECTRICITE</u>						
Forfait branchement électrique annuel pour une matinée par semaine	16A Tri	126,00 € 174,00 €	252,00 € 348,00 €	100,00% 100,00%		

NATURE DE L'OCCUPATION	SURF	TARIFS		%	OBSERVATIONS	
		2022	2023			2022 - 2023
MARCHES EXCEPTIONNELS						
Foire de Journée Tous produits	ML / J	4,50 €	4,60 €	2,22%	Toute fraction de ML sera comptée pour 1 ML Toute fraction de M ² sera comptée pour 1 M ²	
Touraine Primeur Extérieur (sans stand)	ML / J	17,50 €	18,00 €	2,86%		
Marché de Noël - 3 jours Intérieur ou sous stand Sans stand	les 3 ML	155,00 €	158,00 €	1,94%		
	les 3 ML	110,00 €	113,00 €	2,73%		
BROCANTES ET ASSIMILES						
Brocante mensuelle	ML / J	5,00 €	5,10 €	2,00%		
Brocantes par convention et déballage des commerçants sédentaires	ML / J	1,90 €	1,94 €	2,11%		
Brocantes par convention en dehors du secteur sauvegardé	ML / J	0,55 €	0,56 €	1,82%		
OCCUPATIONS DIVERSES						
Toutes fêtes (fleurs et autres)	m ² / J	2,95 €	3,00 €	1,69%		
Branchement électrique	U / J	5,00 €	10,00 €	100,00%		
Réservation du domaine public	m ² / J	0,55 €	0,57 €	3,64%		
Vente avec véhicule aménagé et autre occupation du domaine public	m ² / J	1,50 €	1,60 €	6,67%		

NATURE DE L'OCCUPATION	SURF	TARIFS		%	OBSERVATIONS	
		2022	2023			2022 - 2023
FETES FORAINES						
Automne Hiver						
Pour la durée de la fête						
Banquistes, tournants, attractions	le M2	1,75 €	1,80 €	2,86%	Toute fraction de ML sera comptée pour 1 ML Toute fraction de M ² sera comptée pour 1 M ²	
Métiers de plus de 100 M2	le M2	1,05 €	1,08 €	2,86%		
Toute caravane	L'une	13,50 €	13,75 €	1,85%		
FETES FORAINES						
Printemps Eté						
Pour la durée de la fête						
Boutiques ou entre-sorts sur 3m de profondeur	le ML	7,50 €	7,65 €	2,00%		
Grands manèges les premiers 150 m2	le M2	1,39 €	1,42 €	2,16%		
Grands manèges pour tout M2 au-delà de 150 m2	le M2	0,69 €	0,70 €	1,45%		
Caravane de moins de 20 m2	unité	19,50 €	20,00 €	2,56%		
Caravane de plus de 20 m2	unité	25,00 €	25,50 €	2,00%		
Branchement eau	unité	8,60 €	8,80 €	2,33%		
VILLE MORTE						
Banquistes, tournants, attractions en dehors des fêtes foraines	m ² / J	0,31 €	0,32 €	3,23%		
CHAPITEAUX						
Petits Cirques (- de 500 places)	par jour	130,00 €	132,00 €	1,54%		
Grands cirques (+ de 500 places)	par jour	320,00 €	330,00 €	3,13%		

NATURE DE L'OCCUPATION	SURF	TARIFS		%	OBSERVATIONS	
		2022	2023			2022 - 2023
TERRASSES						
1ère zone - par an	le M2	65,00 €	66,00 €	1,54%	<p>Toute fraction de ML sera comptée pour 1 ML Toute fraction de M² sera comptée pour 1 M²</p> <p>La zone 1 comprend les rues suivantes : Rue François 1er, place Michel Debré et rue Victor Hugo partie pavée, Montée Emir Abd El Kader, Rue Nationale jusqu'à la rue J-J Rousseau (partie pavée), Place Henri d'Orléans, Placette Saint Florentin, Quai du Gal de Gaulle de la place Henri d'Orléans à la rue J-J Rousseau (partie pavée) et le quai François Tissard.</p> <p>La zone 2 comprend les rues suivantes : Rue Nationale de la rue J-J Rousseau à la rue Voltaire, quai du Gal de Gaulle de rue J-J Rousseau à rue de la Paix, rue J-J Rousseau, rue d'Orange, rue Malebranche, rue Corneille, rue Voltaire, rue et place Chaptal, allée du Sergent Turpin, rue de Verdun, quai Charles Guinot et rue de la Concorde de la rue François 1er à la rue Louis XII, rue Mirabeau, rue de la Tour, rue V. Hugo (partie non pavée) jusqu'aux n°7 et 42.</p> <p>La zone 3 comprend les rues suivantes : Rue Nationale de la rue Voltaire à l'avenue des Martyrs de la résistance, quai du Gal de Gaulle de la rue de la Paix à la rue Paul-Louis Courier, place Saint-Denis, rues de la Paix, Descartes, Montebello, Manuel, rue Bretonneau jusqu'au n°7, rue Saint-Denis jusqu'au n°7, avenue des Martyrs de la Résistance, quai des Marais, rue Gal Foy, rue Racine, rue Rabelais, rue Joyeuse, place Richelieu, mail Saint-Thomas, Quai Charles Guinot et rue de la Concorde de la rue Louis XII à la rue Louis XI, rue V. Hugo (partie non pavée) des n°9 et 44 à l'imp. du Moulin.</p> <p>La zone 4 comprend toute la ville sauf les secteurs définis en zones 1, 2 et 3</p>	
1ère zone - par mois	le M2	16,50 €	17,00 €	3,03%		
2ème zone - par an	le M2	36,00 €	37,00 €	2,78%		
2ème zone - par mois	le M2	9,80 €	10,00 €	2,04%		
3ème zone - par an	le M2	29,00 €	29,50 €	1,72%		
3ème zone - par mois	le M2	8,20 €	8,40 €	2,44%		
4ème zone - par an	le M2	22,00 €	22,50 €	2,27%		
4ème zone - par mois	le M2	6,20 €	6,30 €	1,61%		
EXTENSIONS DE TERRASSES du 07/04/2023 au 05/11/2023						
1ère zone - pour la période	le M2	38,00 €	39,00 €	2,63%		
2ème zone - pour la période	le M2	21,00 €	21,50 €	2,38%		
3ème zone - pour la période	le M2	17,00 €	17,50 €	2,94%		
4ème zone - pour la période	le M2	13,00 €	13,30 €	2,31%		
ETALAGES						
1ère zone - par an	le M2	37,00 €	38,00 €	2,70%		
1ère zone - par mois	le M2	9,20 €	9,40 €	2,17%		
2ème zone - par an	le M2	29,00 €	29,70 €	2,41%		
2ème zone - par mois	le M2	7,20 €	7,40 €	2,78%		
3ème zone - par an	le M2	24,00 €	24,50 €	2,08%		
3ème zone - par mois	le M2	6,20 €	6,40 €	3,23%		
4ème zone - par an	le M2	17,00 €	17,50 €	2,94%		
4ème zone - par mois	le M2	4,70 €	4,80 €	2,13%		

NATURE DE L'OCCUPATION	SURF	TARIFS 2022	TARIFS 2023	% 2022 - 2023	OBSERVATIONS	
CHEVALETS ET PORTE-MENUS					Toute fraction de ML sera comptée pour 1 ML Toute fraction de M² sera comptée pour 1 M²	
<u>Porte-menu et panneau Presse</u>						
> Devant l'établissement						
Zone 1 - par an	l'un	230,00 €	235,00 €	2,17%	La zone 1 comprend les rues suivantes : Rue François 1er, place Michel Debré et rue Victor Hugo partie pavée, Montée Emir Abd El Kader, Rue Nationale jusqu'à la rue J-J Rousseau (partie pavée), Place Henri d'Orléans, Placette Saint Florentin, Quai du Gal de Gaulle de la place Henri d'Orléans à la rue J-J Rousseau (partie pavée) et le quai François Tissard.	
Zone 1 - par mois	l'un	58,00 €	59,00 €	1,72%		
Zone 2 - par an	l'un	190,00 €	195,00 €	2,63%		
Zone 2 - par mois	l'un	55,00 €	57,00 €	3,64%		
Zone 3 - par an	l'un	125,00 €	130,00 €	4,00%		
Zone 3 - par mois	l'un	34,00 €	35,00 €	2,94%		
Zone 4 - par an	l'un	105,00 €	107,00 €	1,90%		
Zone 4 - par mois	l'un	29,00 €	30,00 €	3,45%		
<u>Panneau et chevalet d'information</u>						La zone 2 comprend les rues suivantes : Rue Nationale de la rue J-J Rousseau à la rue Voltaire, quai du Gal de Gaulle de rue J-J Rousseau à rue de la Paix, rue J-J Rousseau, rue d'Orange, rue Malebranche, rue Corneille, rue Voltaire, rue et place Chaptal, allée du Sergent Turpin, rue de Verdun, quai Charles Guinot et rue de la Concorde
> Devant l'établissement						
Zone 1 - par an	l'un	230,00 €	235,00 €	2,17%		
Zone 1 - par mois	l'un	58,00 €	59,00 €	1,72%		
Zone 2 - par an	l'un	190,00 €	195,00 €	2,63%		
Zone 2 - par mois	l'un	55,00 €	57,00 €	3,64%		
Zone 3 - par an	l'un	138,00 €	139,00 €	0,72%		
Zone 3 - par mois	l'un	40,00 €	40,50 €	1,25%		
Zone 4 - par an	l'un	120,00 €	121,00 €	0,83%		
Zone 4 - par mois	l'un	34,00 €	34,50 €	1,47%		
<u>Panneau et chevalet d'information</u>					La zone 3 comprend les rues suivantes : Rue Nationale de la rue Voltaire à l'avenue des Martyrs de la résistance, quai du Gal de Gaulle de la rue de la Paix à la rue Paul-Louis Courier, place Saint-Denis, rues de la Paix, Descartes, Montebello, Manuel, rue Bretonneau jusqu'au n°7, rue Saint-Denis jusqu'au n°7, avenue des Martyrs de la Résistance, quai des Marais, rue Gal Foy, rue Racine, rue Rabelais, rue Joyeuse, place Richelieu, mail Saint-Thomas, Quai Charles Guinot et rue de la Concorde de la rue Louis XII à la rue Louis XI, rue V. Hugo (partie non pavée) des n°9 et 44 à l'imp. du Moulin.	
> Eloigné de l'établissement						
Zone 1 - par an	l'un	290,00 €	295,00 €	1,72%		
Zone 1 - par mois	l'un	77,00 €	79,00 €	2,60%		
Zone 2 - par an	l'un	263,00 €	264,00 €	0,38%		
Zone 2 - par mois	l'un	72,00 €	74,00 €	2,78%		
Zone 3 - par an	l'un	202,00 €	207,00 €	2,48%		
Zone 3 - par mois	l'un	55,00 €	57,00 €	3,64%		
Zone 4 - par an	l'un	187,00 €	190,00 €	1,60%		
Zone 4 - par mois	l'un	47,00 €	48,00 €	2,13%		
					La zone 4 comprend toute la ville sauf les secteurs définis en zones 1, 2 et 3	

NATURE DE L'OCCUPATION	SURF	TARIFS		%	OBSERVATIONS	
		2022	2023			2022 - 2023
DISTRIBUTEURS DE JOURNAUX ET REVUES						
1ère zone - par an	l'un	65,00 €	66,00 €	1,54%	Toute fraction de ML sera comptée pour 1 ML Toute fraction de M ² sera comptée pour 1 M ²	
1ère zone - par mois	l'un	18,00 €	18,50 €	2,78%		
2ème zone - par an	l'un	55,00 €	56,00 €	1,82%		
2ème zone - par mois	l'un	15,00 €	15,50 €	3,33%		
3ème zone - par an	l'un	45,00 €	46,00 €	2,22%		
3ème zone - par mois	l'un	12,00 €	12,50 €	4,17%		
4ème zone - par an	l'un	35,00 €	36,00 €	2,86%		
4ème zone - par mois	l'un	9,00 €	9,50 €	5,56%		
PARAVENTS SERVANT A DELIMITER (Sauf BACS A FLEURS)						
Le ML par an	le ML	5,30 €	5,40 €	1,89%		
CHANTIERS ET TRAVAUX						
Terrain clos au moyen de palissades, baraques de chantier et échafaudages	M2 / J	0,68 €	0,69 €	1,47%		Le tarif chantier n'est pas applicable : . Aux déménagements des particuliers . Aux concessionnaires et exploitants de réseaux Si le montant des droits d'occupation est inférieur à 14,30 euros le montant de perception minimum sera appliqué
Dépôts de matériaux, véhicules de chantiers et bennes à décombres	M2 / J M2 / mois	0,68 € 13,00 €	0,69 € 13,30 €	1,47% 2,31%		
Arrêté de détournement de circulation	U	40,00 €	41,00 €	2,50%		
Perception minimum des droits	U	14,00 €	14,30 €	2,14%		
TAXIS						
Emplacement à l'année, par carte	U / A	147,00 €	150,00 €	2,04%		
OBSERVATIONS GENERALES :						

Pour application des droits à la semaine, au mois ou à l'année, la semaine partira du lundi, le mois du 1er de chaque mois et l'année du 1er janvier de chaque année.



DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Commerce et Tourisme
Séance de travail du jeudi 1^{er} décembre 2022

OBJET : TOURISME

Tarifs 2023 du camping municipal

Il revient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services publics locaux, entre autres les tarifs du camping municipal, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

Dans ce cadre, il convient de mettre à jour les tarifs applicables au camping municipal à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le tableau joint en annexe présente les tarifs 2022 et l'augmentation envisagée en 2023.

Les recettes perçues sont inscrites aux articles 70632, 70688, 7362, fonctions 951.

CAMPING DE L'ÎLE D'OR – PROPOSITION TARIFS 2023

PRESTATIONS	2022	2023	2022	2023
	<u>BASSE SAISON</u> Du 24 mars au 05 Mai Du 07 Oct au 06 Nov	<u>BASSE SAISON</u> Du 23 mars au 04 Mai Du 06 Oct au 05 Nov ?	<u>HAUTE SAISON</u> Du 06 Mai au 06 Oct	<u>HAUTE SAISON</u> Du 05 Mai au 05 Octobre

EMPLACEMENT CAMPING -TARIFS JOURNALIERS

EMPLACEMENT	4,20 €	4,30 €	4,60 €	4,75 €
ADULTE	3,30 €	3,40 €	4,00 €	4,10 €
ENFANT DE MOINS DE 12 ANS	2,30 €	2,35 €	2,60 €	2,65 €
ENFANT DE MOINS DE 3 ANS	GRATUIT			
CAMPING-CAR	3,00 €	3,20 €	3,50 €	3,70 €
AUTRES VEHICULES(Voiture,moto...)	2,40 €	2,50 €	2,80 €	2,90 €
BRANCHEMENT ELECTRIQUE(10A)	4,50 €	5,50 €	4,50 €	5,50 €
ANIMAUX	1,60 €	Idem	1,60 €	Idem
GARAGE MORT*/nuit	8,00 €	Idem	15,00 €	Idem
TAXES DE SEJOUR/adulte/nuit	0,22 €	Idem	0,22 €	Idem

*Garage mort : Uniquement Caravane et Camping-car – Limité à une nuit en haute saison

LOCATION

TARIFS PAR NUIT				2023
TENTES BIVOUAC –2 Personnes – Sans électricité – 2 lits simples – Linge de lits non fourni		30,00 €		40,00 €
TENTE PILOTIS - 2 Personnes – Sans électricité – 2 Lits simples – Linge de lits non fourni	27,00 €	30,00 €	37,00 €	40,00 €
TENTE EQUIPEE - 4 Personnes** Lits Faits	62,00 €	65,00 €	70,00 €	75,00 €
TENTE EQUIPEE - 6 Personnes** Lits faits	72,00 €	75,00 €	87,00 €	92,00 €

****Tentes équipées : Séjour minimum de 2 nuits obligatoires entre le 17/06 et le 11/09/2022**

**Du 23/06 au
10/09/23**

Lits faits, équipés de couettes et oreillers

CAUTION à verser pour la location : 360 €
Vaisselle : Frais de casse et/ou perte de 2 à 30 € (détail à la réception)

Idem

SERVICES ANNEXES

▪ Caution adaptateur électrique	30,00 €	Idem
▪ Caution rallonge électrique	30,00 €	60,00 €
▪ Caution clef local à vélo	50,00 €	Idem
▪ Jeton lave-linge	2,50 €	Idem
▪ Jeton sèche-linge	2,50 €	Idem
▪ Dose de lessive	1,00 €	Idem
▪ Douche hors campeur	3,50 €	Idem
- Batterie externe téléphone portable		60,00 €

Conditions de réservation :

Réservation: Versement d'arrhes correspondantes à 30% du prix du séjour

Idem

Solde du séjour 1 mois avant la date d'arrivée

Frais de réservation en ligne: 4 € (non remboursables)

Les arrhes ne sont pas remboursables en cas d'annulation du séjour (sauf exceptions détaillées dans le règlement intérieur de l'établissement).

Réductions :

- 10% de réduction sur la totalité du séjour pour les groupes à partir de 20 personnes.
- 20% de réduction sur la totalité du séjour pour les campeurs des villes jumelées avec Amboise (Suwa, Boppard, Vinci, Fana, Vejer de la Frontera, Baleni).

EXEMPLES DE TARIFS

1 Nuit / 1 Emplacement / 2 Adultes / 1 Camping-car / 1 Branchement électrique
2022

2023

Basse saison : 18,30 € (hors taxes de séjour)

19,80 €

Haute saison : 20,60 € (hors taxes de séjour)

22,15 €



DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Commerce et Tourisme Séance de travail du jeudi 1^{er} décembre 2022

OBJET : TOURISME **Bilan saison du camping municipal**

Le camping municipal a fermé ses portes le dimanche 6 novembre, à la fin des vacances de la Toussaint.

Aussi, il est proposé de faire un bilan de la saison 2022.